

PROJET D'ETABLISSEMENT DU MULTI-ACCUEIL « LES BIDOURIG »

Sommaire

<u>LE PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</u>	Page 1
<u>LE PROJET EDUCATIF</u>	Page 7
<u>LE PROJET D'ACCUEIL</u>	Page 12
I. L'ACCUEIL	Page 13
<u>I.1. PREMIER CONTACT</u>	Page 13
1.1.1. Préinscription	
1.1.2. Inscription	
<u>I.2. L'ACCUEIL AU QUOTIDIEN</u>	Page 13
I.2.1. Accompagner la séparation	
I.2.2. L'accueil d'un enfant atteint de handicap.	
II. PRÉSENTATION DES LOCAUX ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	Page 15
<u>II.1. LES LOCAUX DU MULTI ACCUEIL</u>	Page 16
<u>II.2. AMÉNAGER L'ESPACE POUR RÉPONDRE AU BESOIN DE SECURITE PHYSIQUE ET AFFECTIVE</u>	Page 16
II.2.1. Le mélange des âges, un atout aux Bidourig	
II.2.2. Un mobilier adapté	
II.2.3. Un lieu accueillant	
II.2.4. Des photos pour se présenter	
<u>II.3. AMÉNAGER L'ESPACE POUR REPONDRE AU BESOIN D'EXPLORATION</u>	Page 17
II.3.1. Des jeux accessibles aux enfants dans la salle de vie	
III. L'ÉVEIL	Page 17
<u>III.1. DEFINITION ET INTERET DU JEU</u>	Page 17

<u>III.2.LA MOTRICITE LIBRE</u>	Page 18
<u>III.3. L'OBSERVATION : OUTIL DE TRAVAIL POUR CERNER LES BESOINS, LES ENVIES</u>	Page 18
<u>III.4. DES ATELIERS VARIES</u>	Page 19
III.4.1 Quelles activités ?	
III.4.2. Le rangement	
<u>III.5. LISTE NON-EXHAUSTIVE DES ACTIVITES PROPOSEES :</u>	Page 20
<u>III.6. PROGRAMME D'ACTIVITES</u>	Page 21
<u>III.7. DES REGLES, DES CONSIGNES, DES LIMITES</u>	Page 21
III.7.1. Favoriser la socialisation de l'enfant	
III.7.2. Favoriser sa sécurité psychique	
III.7.3. Les principales règles au Multi Accueil	
III.7.4. Comment faisons-nous respecter ces règles aux enfants ?	
III.7.5. Quelles sont les limites ?	
IV. LES REPAS	Page 22
<u>IV. 1. Déroulement et organisation</u>	Page 23
<u>IV. 2. Notre rôle éducatif</u>	Page 23
IV.2.1. Autonomie	
IV.2.2. Développement des sens...	
IV.2.3. Un temps d'échanges, un moment convivial	
IV.2.4. Un moment propice à la socialisation, à l'apprentissage de la vie en collectivité	
IV.2.5. Observer le rapport qu'à chaque enfant à la nourriture, pour adapter son travail d'accompagnement	
IV.2.6. L'hygiène	
IV.2.7. Les transmissions	
V. LE SOMMEIL	Page 24
<u>V.1. L'importance du sommeil</u>	Page 24
<u>V.2. L'observation des signes de sommeil</u>	Page 25
<u>V.3. S'endormir, c'est se recréer...</u>	Page 25
<u>V.4.Dormir avec les autres enfants</u>	Page 26
<u>V.5. La surveillance des siestes</u>	Page 26
<u>V.6. Les transmissions</u>	Page 27
VI. LA PLACE DES PARENTS	Page 27

VI. 1. La parentalité

Page 27

VI. 2. La collaboration équipe/parents

Page 27

VI. 3. L'investissement des familles

Page 27

PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU MULTI-ACCUEIL

Le projet politique de la commune de BOHARS

Répondre aux besoins sociaux et éducatifs des enfants, des jeunes et des familles est une préoccupation des élus municipaux de la commune de BOHARS.

Au quotidien, l'équipe municipale contribue à créer un environnement favorable à l'épanouissement des enfants et des jeunes prioritairement Boharsiens. Pour ce faire, elle a initié et finance des services et établissements d'accueil : un multi-accueil, un Relais Assistantes Maternelles, un ALSH et un Foyer des Jeunes. A cette offre d'accueil, s'ajoutent une association d'assistantes maternelles, deux écoles maternelles et primaires et deux garderies périscolaires municipales.

En élaborant un diagnostic de ce secteur, la commune souhaite démontrer ici l'importance qu'elle lui accorde dans son projet politique et engager un nouvel effort à l'évolution des besoins de sa population. Il s'agit de valoriser l'existant et tous ceux qui œuvrent au quotidien à cet existant, mais aussi d'explorer de nouvelles pistes pour continuer à faire face à l'évolution des enjeux sociaux et éducatifs.

Il semble important ici de rappeler le lien étroit entre la qualité de l'offre d'accueil sur un territoire et l'attractivité de ce territoire.

Effectivement, la qualité de l'offre de service sur un territoire permet :

D'améliorer l'attractivité du territoire pour les familles et les entreprises.

En effet, les nouvelles familles, avant de s'installer sur un territoire, vont regarder l'offre d'accueil et de loisirs et analyser le confort que représentent cette offre de service et le prix du foncier. Il en est de même pour les entreprises qui s'installent sur le territoire. Une nouvelle entreprise analysera les ressources du territoire avant de s'installer : Est-ce que je vais trouver mes salariés sur le territoire ? Est-ce que les salariés vont pouvoir s'installer sur la commune ? Si la commune souhaite plus d'installations de familles et d'entreprises, elle doit réfléchir à son attractivité et mesurer l'équilibre entre investissement, charges de fonctionnement, attractivité et nouveaux produits financiers générés par les installations.

De réinvestir localement et de dynamiser l'économie locale.

La collectivité peut renforcer le réinvestissement économique local en l'impulsant. Elle participe financièrement à l'offre existante, tant en investissement qu'en fonctionnement, aux côtés d'autres financeurs (CAF, Conseil départemental) mais la charge que cela représente est réinvestie indirectement dans l'économie locale : plus de résidents, plus de consommation potentielle, plus d'entreprises pour répondre aux besoins.

Tout ceci est d'autant plus vrai pour BOHARS que des projets urbanistiques ambitieux sont prévus. La première tranche, envisagée pour 2021, serait de 123 logements représentant environ 220 habitants de plus. Toutefois, à plus long terme, à l'issue de toutes les tranches, 300 logements pourraient voir le jour.

A préciser aussi que même si la commune de BOHARS donne la priorité aux Boharsiens pour l'utilisation de

ses services, certains quartiers de BREST, du fait de leur proximité, ont tendance à davantage utiliser l'offre de service de BOHARS que l'offre brestoise, ce qui vient impacter le rapport offre/demande. Entre autres quartiers, on peut citer Messioual et Lambézellec. On constate sur Messioual un fort développement urbanistique.

Les valeurs qui sous-tendent l'action de la commune de BOHARS

Le respect et la tolérance.

Dans une dimension sociale, aucun individu ne peut s'autonomiser s'il n'accorde à autrui la possibilité de penser différemment, en reconnaissant les différences comme une source d'enrichissement personnel. L'enfant et le jeune doivent pour cela être à l'écoute des opinions diverses.

Il s'agit pour l'enfant et le jeune d'apprendre à respecter toute chose et toute personne avec laquelle il n'est pas d'accord, à reconnaître la liberté d'autrui et à faire découvrir la sienne via une parole et un comportement calmes et posés. Il doit aussi s'approprier les limites inhérentes au respect de l'autre et du matériel et au fonctionnement de la vie en collectivité. Le professionnel est là pour l'aider. Il valorise l'égalité du droit de chacun à s'exprimer, rappelle le sens donné aux limites et l'importance de refuser tout ce qui va à l'encontre du fonctionnement du groupe.

La citoyenneté.

Les enfants et les jeunes en collectivité, évoluent ensemble dans un même lieu de vie et souvent pour plusieurs années. Apparaît alors la part nécessaire d'individualité à conserver dans le processus de socialisation. Assurer le collectif nécessite de prendre en compte l'individualité de chacun pour permettre une réelle socialisation.

Il est donc nécessaire de promouvoir dans tous les espaces collectifs un cadre dans lequel l'enfant ou le jeune :

- Devra témoigner d'un comportement « sociable », c'est-à-dire qu'il prenne conscience de l'Autre et de la diversité des personnes qui l'entourent.
- Pourra participer à l'élaboration des règles de vie et devra les respecter.
- Devra respecter les autres, le matériel, l'environnement.

A l'instar de l'école, les services et établissements Enfance et Jeunesse de BOHARS, doivent s'efforcer de transmettre aux enfants et jeunes qu'ils accueillent, des valeurs républicaines : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations. Il appartient aux professionnels de faire partager ces valeurs dans le cadre de leur mission et de faire découvrir les codes et symboles inhérents aux valeurs de la République. Tout ceci contribue à l'exercice de la citoyenneté. A titre d'exemple initié par la commune on peut citer la participation des enfants et jeunes aux cérémonies patriotiques.

La solidarité et l'entraide.

Pour l'adulte en devenir, l'enfant et le jeune doivent pouvoir développer un esprit de solidarité dans des situations diversifiées. Cela suppose : échanger, partager, construire et faire avec les autres et pour les autres. Cette coopération doit donner l'occasion de s'aider, s'entraider, prendre appui sur les savoir-faire des uns et des autres. Faciliter l'engagement des enfants et des jeunes, c'est également les inciter à participer et à s'investir dans des actions intégrées à la vie de la cité.

A titre d'exemples initiés par la commune, on peut citer ici le Conseil Municipal des JEUNES (CMJ) et les «

ramassages déchets nature ».

La laïcité.

La loi de 1905 et les autres textes de loi qui s'y rapportent sont clairs et permettent de définir ce qui est autorisé et ce qui est interdit, selon les lieux et les statuts des personnes. Liberté de conscience, séparation stricte de l'Eglise et de l'Etat, égalité de tous devant la loi...

Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances. La République laïque organise la séparation des religions et de l'Etat. L'Etat est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles.

La laïcité ne consiste pas, de la part des pouvoirs publics, à combattre les religions, mais à empêcher leur influence dans l'exercice du pouvoir politique et administratif.

La commune de BOHARS souhaite que soit appliquée la loi en matière de laïcité et qu'aucun usager ne soit soumis à un quelconque prosélytisme. Mais qu'il ne soit fait aucune interprétation ou extrapolation de la loi.

Les élus souhaitent aussi que soit laissée une large place à la continuité d'utilisation de terminologie lorsque celle-ci constitue l'expression d'un héritage culturel (par exemple : Noël, Toussaint, Pâques...).

Les axes principaux définis par la commune de BOHARS

La conciliation des temps des familles : familiaux, professionnels et sociétaux.

Les éléments du diagnostic font apparaître un profil type des familles de BOHARS. Ce sont majoritairement des familles de profession cadres et professions intellectuelles supérieures, dont les deux parents travaillent.

Ces parents biactifs sont contraints d'avoir des modes de garde adaptés à leurs besoins. Au-delà d'un certain âge, il n'est plus question de besoin de garde mais davantage d'offre de service d'accompagnement des jeunes. Cet âge est estimé ici à la fin de classe de 5ème. Effectivement, on considère que les adolescents de 6ème et 5ème peuvent avoir besoin encore à cet âge d'un accueil suivi et encadré sur la journée.

Leur rythme de vie est dense et ils ont une réelle obligation d'anticipation. Leur organisation quotidienne doit être fluide. En France, ces catégories socio-professionnelles ont le taux d'absentéisme le plus faible (congrés maladie et congés enfants malades). Quant aux congés parentaux, ils sont plus rares puisque le différentiel de rémunération constitue un frein.

Par ailleurs, l'amplitude de travail est souvent au-delà de la journée de 7 heures.

La commune de BOHARS souhaite donc aider les familles à concilier leurs différents temps de vie afin d'une part de les fidéliser sur BOHARS et d'autre part de rendre leur commune attractive pour de nouvelles familles. Il convient donc :

- De veiller à ce que chaque besoin soit pris en compte.
- De proposer des amplitudes d'ouverture adaptées aux besoins.
- De proposer un panel de formules qui tiennent compte des différentes typologies de demandes.
- D'accueillir les enfants malades pour permettre aux parents de poursuivre leur activité professionnelle si l'état de santé de l'enfant est bien évidemment compatible avec la vie en collectivité.

Favoriser la mixité sociale.

Les éléments du diagnostic concernant les ressources de la population sont éloquentes : 72,7% sont des revenus d'activité dont seulement 1,9% d'indemnités chômage, les pensions-retraites 34,1% et les revenus du patrimoine 10,4%. Ces chiffres nous démontrent que la population de BOHARS est composée d'actifs, de

retraités et de personnes bénéficiant de revenus du patrimoine. En 2013, le revenu médian disponible était le plus élevé de la métropole. Même le niveau de ressources des 10% les plus pauvres se situe au-dessus de la moyenne départementale et nationale.

Pour autant, certaines familles sont en recherche d'emploi (4 familles avec enfants 0-3 ans) et dans 19 familles avec enfants de 0 à 3 ans, l'un des deux parents est soit inactif soit en recherche d'emploi.

On note également que la part des ménages monoparentaux est de 4,3 % soit environ 58 ménages. Même si ce taux est faible, son évolution est 3 fois plus élevée que dans les autres communes de la métropole (1,64% en 2008). Une étude de l'INSEE montre que les personnes sont alors fragilisées financièrement et ceci est d'autant plus vrai pour les femmes.

Enfin, le taux d'ouvriers et employés est faible. Il est de 42,4%. Toutefois leur part a augmenté de 6,3 points depuis 2008 alors que la tendance est à la baisse sur le plan local et national.

Au regard de toutes ces données, la commune de BOHARS souhaite que soit pensé l'accueil pour toutes les familles quelles que soient leur situation socio-professionnelle et leurs ressources. Elle souhaite garantir la mixité sociale dans tous les lieux de vie.

Il convient donc de :

➤ Mettre en œuvre des formules d'accueil destinées aussi aux familles travaillant à temps partiel, en recherche d'emploi, en congé parental ou en formation. L'effort ici sera porté particulièrement sur la tranche d'âge 0-3 ans. Effectivement, à la crèche, l'accueil occasionnel ne représente que 1,90% en 2018. La demande de temps pleins étant très forte, le gestionnaire a fait le choix de privilégier les temps pleins. L'offre ALSH quant à elle, prend déjà en compte ce besoin.

➤ Garantir l'accès à tous les services via une politique tarifaire équitable.

Accompagner les familles dans leurs préoccupations éducatives.

La typologie des familles de BOHARS –majorité de cadres et professions intellectuelles supérieures- a une incidence sur le niveau d'attentes en termes d'accompagnement de leur fonction parentale.

Ce sont avant tout des parents indisponibles en journée, au retour du travail parfois tardif et à l'agenda bien rempli. De plus ce sont des personnes qui ont un accès facilité à l'information. Interrogés à ce sujet, les responsables de services affirment que les attentes des familles en termes d'accompagnement sont principalement des attentes individuelles. Mais elles ne se déplacent pas pour une conférence, une soirée débat, un espace échanges ou autre support collectif destiné à échanger d'une thématique en lien avec leurs préoccupations parentales.

Pourtant, les parents sont confrontés aux mêmes questions :

➤ Pour la tranche 0-3 ans : le sommeil, l'alimentation, l'acquisition de la propreté, l'entrée à l'école maternelle....

➤ Pour la tranche 3-6 ans : l'autorité, les limites, le langage, les écrans...

➤ Pour les 7-11 ans : l'autorité, les limites, le langage, les écrans mais aussi les réseaux sociaux, le harcèlement scolaire...

➤ Pour les 12-17 ans : les limites, l'autonomie, les sorties, les réseaux sociaux, le harcèlement scolaire, les relations amoureuses, les comportements à risques...

Pour les élus de BOHARS, accompagner les parents est une nécessité. Ils laissent aux professionnels le soin d'innover pour parvenir à toucher les parents et leur proposer des informations et/ou des échanges qui leur seront utiles dans leur quotidien. Les parents sont des adultes majoritairement très concernés par le digital, aussi il peut être intéressant de penser leur information via cet outil. Toutefois, des temps de rassemblement sont à conserver pour maintenir le lien social. Ceux-ci concernent plus généralement des

temps de convivialité bien fréquentés.

Favoriser l'accueil des enfants et jeunes en situation de handicap ou plus globalement à besoins éducatifs particuliers.

Quelques définitions :

« Les enfants à besoins éducatifs spécifiques ou à besoins éducatifs particuliers regroupent une grande variété d'enfants qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des enfants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages. »

Ce sont :

- Des enfants handicapés (physiques, sensoriels, mentaux).
- Des enfants en situation familiale ou sociale difficile.
- Des enfants intellectuellement précoces.
- Des enfants nouvellement arrivés en France.
- Des enfants malades.
- Des enfants du voyage.
- Des enfants mineurs en milieu carcéral.

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly-handicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Les données CAF nous précisent que sur BOHARS en 2018, 16 enfants étaient bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap. Une des conditions est la reconnaissance du handicap par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et la détermination d'un taux d'incapacité de l'enfant.

Cette notion est importante puisque cette notion de reconnaissance ne se fait qu'à l'issue d'un processus souvent long au cours duquel les parents vont devoir peu à peu accepter la différence de leur enfant, solliciter les avis médicaux, poursuivre les investigations et enfin entamer le parcours administratif. Le dépistage du handicap peut se faire in utero, à la naissance mais aussi des mois après la naissance. Ce dépistage est généralement plus aisé si l'enfant rencontre des professionnels de l'enfance. Dans le cas contraire, la reconnaissance est plus tardive. Aussi, aux enfants bénéficiaires de l'AEEH, il faut ajouter d'autres enfants en cours de reconnaissance et parfois même de dépistage. Enfin, certains enfants peuvent ne pas être en situation de handicap et pour autant avoir des besoins éducatifs particuliers.

Par conséquent à BOHARS, le nombre d'enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers est significatif. Ceci est d'ailleurs confirmé par la présence d'enfants en écoles accompagnés par des AVS. Pourtant, il ne paraît pas y avoir de demande à la crèche. Seul l'ALSH a déjà accueilli des enfants en situation de handicap.

Actuellement, l'admission de ces enfants est prioritaire pour les gestionnaires d'établissements.

Les élus se questionnent toutefois sur la communication faite aux parents de ces enfants : savent-ils qu'ils

peuvent avoir accès aux établissements de BOHARS ? A préciser que ces enfants ne peuvent fréquenter un accueil collectif qu'à temps partiel compte tenu des nombreux rdv de soins et de leur fatigabilité. Ceci peut constituer un frein dans le format actuel de la crèche par exemple.

Il conviendrait donc de privilégier les accès de ces enfants sur de courtes durées. Outre l'intérêt pour l'enfant lui-même, ceci présente d'autres avantages : regard et acceptation de la différence dès le plus jeune âge, pause-répit pour les parents, possibilité pour les deux parents de poursuivre leur vie professionnelle...

Participer à une démarche globale d'éco-responsabilité.

La commune de BOHARS est engagée depuis maintenant plusieurs années dans une démarche de développement durable, qui associe l'ensemble des acteurs locaux, consciente de sa responsabilité envers les générations futures.

Si cette démarche ne fait pas l'objet à ce jour d'un formalisme écrit, il n'en demeure pas moins que les actes sont nombreux : la commune est reconnue Zéro phyto depuis 2013 et a même bénéficié d'un prix, elle a installé des cendriers à mégots, a mis en œuvre un programme anti-gaspi au restaurant scolaire, a choisi de privilégier l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille et les produits d'entretien naturels pour son parc bâtiminaire.

Au multi-accueil, les professionnels utilisent des gants et des serviettes en coton pour le change des enfants, qui sont ensuite lavés au lave-linge et réutilisés. Cela permet la limitation des déchets et permet d'éviter l'utilisation de linge à usage unique. Depuis septembre 2022, les barquettes contenant les denrées alimentaires des repas des enfants sont nettoyées, stockées puis renvoyées au prestataire. Les barquettes sont ensuite recyclées par l'entreprise, cela permet de réduire l'impact écologique de ses contenants à usage unique.

Dans ses prochains logements conventionnés, elle réfléchit à une démarche écologique.

La commune de BOHARS souhaite que tous les établissements Petite Enfance, Enfance et Jeunesse s'inscrivent pleinement dans cette démarche écoresponsable en étant force de proposition et d'innovation.

Faciliter les relations entre tous les acteurs pour favoriser le développement local.

La commune de BOHARS est bien pourvue en équipements éducatifs mais aussi associations et autres services et équipements : équipements sportifs, bibliothèque, école de musique, associations sportives et culturelles, maisons de retraite...

Les entretiens avec les professionnels lors du diagnostic ont montré que les passerelles existantes entre services/équipements/établissements n'existent que par la seule volonté des responsables eux-mêmes à titre personnel. Ceci comporte le risque qu'en cas de départ ou absence de longue durée du dit responsable, la passerelle disparaisse.

Le dynamisme d'une commune se concrétise par les échanges et les actions initiés par tous les acteurs. Aussi, les élus de la commune souhaitent que les passerelles, les échanges, les actions communes entre tous les services de BOHARS fassent l'objet d'un formalisme écrit et factuel.

A titre d'exemples :

➤ Passerelles entre crèche et les 2 écoles, crèche et ALSH, assistantes maternelles et les 2 écoles, assistantes maternelles et ALSH, ALSH et Foyer des Jeunes.

- Partenariats culturels entre crèche, ALSH, Foyer des Jeunes et école de musique et bibliothèque.
 - Partenariats intergénérationnels entre crèche, ALSH, Foyer des Jeunes et maisons de retraite.
- L'élaboration du projet social et éducatif communal devrait faciliter la mise en œuvre. Un poste dédié à la coordination, au liant serait évidemment un plus facilitateur. Il constituerait à terme une sorte de courroie de transmission entre tous les acteurs de terrain et les élus de BOHARS.

PROJET ÉDUCATIF DU MULTI-ACCUEIL

Introduction :

Le projet éducatif, fait partie du projet d'établissement. Le premier alinéa de l'article R.180-10 du décret du 1^{er} août 2000 stipule : « *un projet éducatif pour l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants* ». Ce projet est un outil de travail pour l'équipe. Il s'agit d'une référence pour les personnels, les stagiaires et les parents. Il a été élaboré par la directrice, la directrice adjointe avec la concertation du personnel.

Contexte environnemental :

Le Multi accueil "Bidourig" est une structure d'accueil municipale créée en 2002. Il est situé sur la commune de Bohars (Finistère Nord), au sein de la Maison de l'Enfance de la commune. Sous le même toit, il existe un Accueil de loisirs Sans Hébergement communal (ALSH).

Le Relais Parents Enfants (RPE) ainsi que l'association "des petits lutins", qui regroupe certaines assistantes maternelles de la commune, utilisent les locaux régulièrement et travaillent en partenariat avec le Multi accueil. Depuis août 2014, le RPE est installé dans un bureau de la mairie.

La constitution du conseil d'établissement associant parents, ensemble des professionnels de la Maison de l'Enfance, administratifs et élus constitue un outil permanent de réflexion et de dialogue.

Capacité d'accueil :

Le Multi accueil propose 19 places, c'est à dire 19 présences simultanées d'enfants.
Les enfants qui le fréquentent sont âgés de 2 mois et demi à 3 ans révolus.

Composition de l'équipe :

La directrice (Infirmière) :

Elle apporte dans l'exercice de ses compétences, son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être et au développement des enfants.

Elle s'assure, en concertation avec le médecin de l'établissement, de la bonne adaptation des enfants et du respect de leurs besoins.

Par ailleurs, elle veille à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une affection nécessitant des soins ou une attention particulière.

Le cas échéant, elle veille aux modalités de délivrance des soins et à la mise en œuvre des prescriptions médicales.

Elle tient le rôle de Référent Santé et Accueil Inclusif en aidant à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins. Elle contribue également au repérage de ceux en danger et accompagne l'équipe dans le projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant en accord avec la famille. Elle assure, également, des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, portant par exemple sur la nutrition, les activités physiques, le sommeil, l'exposition aux écrans et la santé environnementale.

L'éducatrice de jeunes enfants

L'éducatrice de jeunes enfants favorise l'éveil et le développement des enfants en collaboration étroite avec les auxiliaires de puériculture et les agents placés auprès des enfants. Elle assure les soins lors des actes de vie quotidiens, en veillant au respect du rythme individuel de chaque enfant dans le groupe.

Dans sa fonction de directrice adjointe, elle organise le programme d'activités et sorties mensuelles et assure un rôle d'animation dans le cadre du partenariat avec différentes structures de la commune.

En lien avec des professionnels de l'animation et des enseignants, elle organise et prend part à l'accompagnement et l'animation des temps passerelle ou de rencontres intergénérationnelles. (ALSH, écoles maternelles, Centre René Fortin, EPADH Kerampir,).

Elle constitue l'interlocuteur privilégié des partenaires et intervenants (musicothérapeute, psychomotricien, bénévoles) et travaille à l'évaluation régulière des projets mis en œuvre avec leur collaboration.

Des Auxiliaires de Puériculture

L'auxiliaire de puériculture a pour rôle d'accompagner l'enfant dans son développement moteur et psychique. Elle doit ainsi répondre à ses besoins fondamentaux, participer à la co-éducation avec les familles, accueillir les enfants de manière individualisée. L'auxiliaire de puériculture assure les soins d'hygiène, accompagne vers la propreté, se porte garant de la propreté et l'entretien du matériel (jeux, matériel nécessaire au change, ...). Elle doit également mettre en application le projet d'accueil de la structure en collaboration avec l'ensemble de l'équipe. L'auxiliaire veille à la sécurité physique, psychique de l'enfant. Elle met également en place des activités pédagogiques en lien avec le développement de l'enfant.

Des professionnels titulaires du CAP AEPE (Accompagnant Éducatif Petite Enfance)

Ce professionnel a pour rôle d'accompagner l'enfant tout au long de sa journée : aide à la prise du repas, soins d'hygiène, mise en place d'activités, réalisation des transmissions,... Il contribue à l'acquisition de l'autonomie et de la propreté, ainsi qu'au développement actif et intellectuel de l'enfant. Ce professionnel travaille en collaboration avec l'éducatrice de jeunes enfants et l'auxiliaire de puériculture.

Présentation des partenaires :

La Protection maternelle et infantile délivre l'agrément et assure le contrôle des établissements d'accueil de la petite enfance. Elle a une mission de prévention et de promotion de la santé des enfants de - 6 ans.

La CAF est un acteur majeur du développement des structures petites enfance et de leur fonctionnement. Elle apporte un diagnostic du territoire, un support technique à la création d'un EAJE, et des financements essentiels à l'investissement et au fonctionnement du Multi-accueil.

La MSA assure également, en complément de la CAF, le financement partiel des EAJE en investissement et en fonctionnement.

Un musicothérapeute intervient dans le cadre de séances d'éveil musical, pour accompagner, la socialisation et l'épanouissement de l'enfant à travers cette médiation qu'est la musique.

Un psychanalyste qui vient animer un temps d'analyse de la pratique.

L'animation de ce temps d'analyse de la pratique permet aux professionnels de mettre en œuvre une démarche de bientraitance. Assurant ainsi un accueil adapté face à l'évolution progressive des besoins des enfants et des autres adultes gravitant auprès de ce dernier.

Il favorise les axes forts autour des questions :

- Du positionnement de l'équipe professionnelle et de sa vie d'équipe
- De l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du Projet d'établissement
- Des projets d'accueil individualisé

Deux personnes bénévoles de la bibliothèque de la commune interviennent une fois par mois.

- l'une intervient au sein du multi accueil, pour proposer un temps de lecture aux enfants. Ses compétences dans l'animation et sa connaissance de la littérature jeunesse complète et enrichit celle de l'équipe.

- l'autre, accompagne un groupe en sortie à la bibliothèque, avec une professionnelle de l'équipe. Une partie des livres sélectionnés est prêtée au multi accueil jusqu'au mois suivant.

Une animatrice du centre de loisirs, situé dans la maison de l'enfance, intervient pour co-animer un « temps passerelle » : il s'agit d'un atelier commun pour faire du lien entre les enfants et adultes des deux structures avec l'éducatrice de jeunes enfants. L'animation a lieu soit au centre de loisirs, soit au multi accueil.

Une animatrice du centre René Fortin de Bohars, qui accueille des personnes âgées dépendantes, intervient pour co-animer un atelier intergénérationnel, avec un agent CAP petite enfance, référente de ce projet.

Une animatrice de l'EPAHD Kerampir de Bohars, qui accueille des personnes âgées dépendantes, intervient aussi en collaboration avec une professionnelle du multi accueil pour un atelier intergénérationnel (projet 2015)

Nous travaillons en partenariat avec l'animatrice du Relais Parents Enfants.

Dans le cadre du « Festival Petite Marée, nous travaillons avec l'association « ADAO* ». Nous accueillons un conteur pour une matinée de spectacle, au multi accueil.

Amplitude horaire :

Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45. Les parents doivent venir chercher leur enfant aux plus tard à 18h40 pour avoir le temps d'entendre les transmissions de l'équipe concernant la journée de leur enfant.

Une déontologie tournée vers l'intérêt de l'enfant :

Nous avons des missions préventives d'aide à la parentalité, de dépistage précoce de carences en matière d'hygiène (croissance, éveil, vaccins) et de sécurité (maltraitance).

Notre travail est accès sur deux priorités :

1. Un accueil de qualité pour l'enfant, sa filiation et ses parents :

- La période d'adaptation

C'est un temps partagé qui permet à l'enfant, aux parents et aux professionnels de faire connaissance afin de créer un climat de confiance réciproque.

Ce temps de familiarisation permet au personnel du multi accueil et aux parents de se rencontrer, d'échanger et de communiquer autour de l'histoire personnelle, familiale et des habitudes de vie de l'enfant.

Ce sera aussi l'occasion d'échanger sur nos pratiques : le couchage sur le dos pour tous les bébés (jamais sur

le ventre), la position allongée au sol pour les enfants qui ne savent pas s'asseoir seul (jamais assis calé dans des coussins), la motricité libre, la diversification, ...

La durée généralement envisagée est d'une semaine.

- **L'individualisation, le respect du rythme de chacun**

Chaque enfant a sa personnalité, son rythme, ses émotions, ses propres besoins et ses propres capacités. Nous tentons de les respecter au maximum au sein de la collectivité.

Nous veillons également à la continuité des rituels et repères de chacun entre la maison et le multi accueil. Cependant, au Multi-accueil nous ne pouvons pas faire comme à la maison car nous avons des règles de vie en collectivité à respecter par le biais de notre projet pédagogique.

- **La continuité de prise en charge :**

Les contraintes liées aux roulements d'horaires du personnel sont verbalisées au quotidien. Nous prévenons l'enfant lorsqu'il y a un imprévu, que la continuité de prise en soin n'est pas possible.

* ADAO – Association pour le Développement des Arts de l'Oralité

- **Les transmissions :**

Nous tenons à être rigoureux quant à la qualité des transmissions, qui sont pour nous un outil nécessaire à la cohérence du travail d'équipe. Nous nous efforçons de créer un climat d'échange et de coopération entre les familles et les professionnels. Les informations échangées sont en lien avec la journée de l'enfant, ses activités, ses progrès, son humeur et l'écoute des questions des familles.

Nous essayons au maximum de faire en sorte que l'adulte qui s'est occupé de l'enfant fasse les transmissions à la famille. Pendant ce temps d'échange avec le parent, le professionnel reste vigilant quant au reste du groupe dont il en a la charge.

2. Le bien-être de l'enfant au quotidien :

- **L'observation :**

Notre travail sur l'observation des compétences et du comportement de chaque enfant (individuellement et dans le groupe) nous aide à répondre au mieux à ses besoins, à analyser et comprendre ses comportements. Il s'agit d'un réel outil de travail. Chaque professionnelle est amenée à échanger ses observations en équipe au quotidien, pour favoriser la cohésion et la cohérence des interventions. Nous inscrivons par écrit nos observations afin d'assurer une continuité d'accueil par l'ensemble du personnel.

- **Un environnement riche :**

La variété des activités que nous proposons lui permet de faire des choix et d'affirmer ses goûts. Les activités au multi accueil sont proposées à l'enfant, jamais imposées.

- **La sécurité affective de l'enfant :**

Nous mettons en commun nos connaissances et expériences pour qu'il trouve des repères de personnes autant que de lieux, tout en conservant une souplesse de réponse aux besoins de garde des parents. Nous nous appliquons à créer un climat de sécurité affective qui l'autorise à prendre des risques et ainsi progresser. Nous incitons l'enfant à développer sa confiance en lui, sa créativité et son envie de grandir par des stimulations adaptées et avec notre attitude positive. L'enfant est confronté à l'apprentissage de la vie collective avec ses règles, ses compromis mais aussi le bonheur des rencontres, des amitiés, et des complicités.

Les soins

Les temps de change

Le passage de la couche à la culotte est un élément essentiel au bien-être et à l'autonomie du jeune enfant. Cette dernière est amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt).

L'équipe est à l'écoute de la demande de l'enfant et des parents. Les professionnels tiennent compte de la maturité de l'enfant et favorisent le dialogue auprès des parents demandeurs.

Le temps du change est également un moment privilégié pour l'enfant qui se retrouve avec l'adulte et partage ainsi un instant de communication et de sécurité affective. Les professionnelles verbalisent leurs actions (déshabillage, soin, ...) et favorise l'autonomie de l'enfant (enlever sa couche, prendre un gant, ranger sa pаниère, ...).

Les «bobos »

Nous accompagnons l'enfant et nous prenons en compte sa douleur. Nous y apportons le soin nécessaire. Nous appelons les parents si la situation est plus grave (fièvre, saignement important, risque de traumatisme).

Lorsque la douleur est morale, il faut la verbaliser. Quand un enfant se retient de pleurer, nous lui expliquons qu'il peut pleurer librement. Lorsqu'un enfant exprime un mal-être et que cela dure, nous en discutons avec les parents.

Lorsque qu'un enfant se plaint (pleurs, cris, verbalisation), il signifie à l'adulte une douleur, un inconfort mais aussi un besoin de reconnaissance de ce qu'il s'est passé.

L'hygiène au quotidien

Le respect des règles d'hygiène est indispensable tant chez l'adulte que chez l'enfant. Chaque adulte veille au respect de ce besoin.

Avant chaque repas ou activité, les enfants et les adultes se lavent les mains dans des lavabos accessibles. Les plus jeunes sont aidés par l'adulte dans cette démarche.

Dans la salle de change sont disposées des tables à langer ainsi qu'une pаниère pour chaque enfant contenant ses affaires de change personnelles. Les bébés sont changés régulièrement et suivant leurs besoins.

Pour les grands, des pots sont à la disposition de ceux qui apprennent « à être sans couche » et de petites toilettes pour ceux qui savent déjà « faire tout seul ».

La prévention

En premier lieu, figure le lavage des mains des enfants comme des professionnels.

Les virus responsables d'infections telles que les rhumes ou les bronchiolites se transmettent essentiellement par le contact direct des mains où ils peuvent rester présents et actifs très longtemps. Les professionnels doivent nettoyer leurs mains avec un savon liquide ou une solution hydro alcoolique plusieurs fois dans la journée, avant et après chaque repas et change.

Les enfants sont invités à se nettoyer les mains avant chaque repas et après être allés aux toilettes.

La prévention des infections passe aussi par une hygiène des locaux irréprochable. En effet, les virus peuvent survivre des jours entiers sur des surfaces inertes. Le rotavirus, virus responsable de la gastro-entérite reste actif environ 6 jours sur les meubles.

Il en est de même pour le linge qui peut véhiculer des germes : bavoirs, serviettes ou gants et le linge de lit des enfants est changé aussi souvent que nécessaire.

La propreté ou l'acquisition de la continence

Nous travaillons en étroite collaboration avec les parents, notamment lors de ce moment. Chaque enfant va à son rythme et il est inutile de les soumettre à une certaine pression.

L'enfant doit être prêt physiologiquement (maîtrise de ses sphincters). On peut utiliser comme indicateur le fait que s'il est capable de descendre deux marches d'escaliers en mettant un pied sur chaque marche, il est en principe prêt physiquement.

L'enfant doit être prêt psychologiquement. Aller aux toilettes c'est accepter de perdre quelque chose de lui, il s'agit d'une séparation. D'autre part, c'est accepter de faire ce que l'adulte lui demande à un moment de son développement où il est bien souvent en pleine affirmation de soi.

Les différentes étapes :

- L'enfant sent qu'il a émis des selles et il viendra parfois nous le dire
- Puis, il est gêné par ses selles
- Ensuite il nous avertit parfois, trop tard. Il comprend qu'il a envie et ce n'est que plus tard qu'il peut maîtriser ses sphincters.

Nous pouvons lui proposer d'aller aux toilettes au moment du change, lorsque nous le sentons prêt et bien-sûr lorsque l'enfant le demande. Il est important que l'adulte respecte le refus de l'enfant qui veut garder sa couche sans jugement. Nous encourageons l'enfant à demander lui-même.

Il est important de verbaliser, d'autant que l'enfant traverse une période où il ressent une angoisse d'engloutissement, ce qui explique aussi pourquoi ils aiment tant jouer avec les chasses d'eau. Il est également fondamental de les valoriser, de les féliciter et de les rassurer si nécessaire (l'enfant peut avoir peur de ce qui sort de son corps, ou être simplement intrigué), ce qui explique les éventuels jeux avec ses selles.

Enfin, cette étape est aussi l'occasion de permettre à l'enfant de développer son autonomie (apprendre à tirer la chasse d'eau, à prendre un petit peu de papier et à s'essuyer seul).

Avant de commencer à enlever les couches au multi-accueil, les parents doivent avoir initiés les culottes au moins plusieurs jours à la maison. Nous continuerons à la crèche d'enlever les couches si cela se passe bien à la maison et qu'il n'y a plus trop « d'accidents ». Si nous sentons que l'enfant n'est pas prêt et qu'il y a de nombreux « accidents » au sein du multi-accueil (maximum 3), nous remettrons l'enfant en couche.

PROJET D'ACCUEIL DU MULTI-ACCUEIL

I. L'ACCUEIL

I.1. PREMIER CONTACT

I.1.1. Préinscription

La directrice reçoit, sur rendez-vous, les nouveaux parents qui souhaitent que leur enfant, ou futur enfant, fréquente le multi accueil.

Elle tente de répondre au mieux à leurs questions, et établit un dossier où sont répertoriés les coordonnées des parents et besoins précis de garde (rythme hebdomadaire souhaité...)

En fonction de critères précis décidés par la mairie de Bohars, la commission d'admission examine ensuite chaque dossier et décide de la possibilité ou non de l'accueil de l'enfant.

I.2.1. Inscription

Lorsque la commission d'admission attribut à la famille une réponse positive par courrier, un nouveau rendez-vous avec la directrice est établi. Il permet de :

- Créer un contrat,
- Présenter le personnel,
- Visiter les locaux, Lui faire prendre connaissance du règlement intérieur et du projet pédagogique,
- Fixer la date du premier jour de familiarisation,

I.2.L'ACCUEIL AU QUOTIDIEN

I.2.1. Accompagner la séparation

L'arrivée en crèche est une étape riche en émotions. C'est parfois difficile à vivre car pour la première fois l'enfant est séparé de ses parents. L'accompagnement par les professionnelles de la nouvelle famille accueillie va permettre à l'enfant de devenir « acteur » de cette séparation.

Nous pratiquons le principe de référence. Le professionnel référent a pour rôle l'accueil et l'accompagnement de l'enfant et de sa famille lors de la semaine de familiarisation. Cela permet à la famille et à l'enfant d'avoir le même interlocuteur afin de créer une relation de confiance et sécurisante. Tout le long de la vie de l'enfant à la crèche, le référent va suivre plus particulièrement l'évolution de l'enfant et l'accompagnement de sa famille.

La personne qui accueille l'enfant à son arrivée l'aide à trouver des moyens pour vivre le plus sereinement possible la séparation avec ses parents. Un rituel d'accueil personnalisé est mis en place en fonction des besoins de l'enfant. D'autre part, notre rôle consiste aussi à accompagner le parent : être à l'écoute de ses craintes, ses angoisses et parfois son sentiment de culpabilité de laisser son enfant à la crèche. Il s'agit de créer un climat de confiance mutuelle.

- La séparation :

La séparation du matin est un moment fort de la journée de l'enfant. Cela peut générer du stress et de la tristesse pour l'enfant. Ainsi, Il est nécessaire que son parent lui dise au-revoir le matin. Si le parent part sans verbaliser son départ, l'enfant reste dans l'incompréhension de l'absence de son parent et peut provoquer un sentiment d'abandon.

- Les retrouvailles :

Le soir, l'enfant a parfois besoin de temps avant de croiser le regard de son parent, lui sourire, ou se précipiter dans ses bras... Les professionnelles s'efforcent de le prévenir du retour de son parent, mais parfois, il est difficile pour lui d'arrêter son jeu immédiatement et de quitter le lieu et les personnes avec qui il a passé la journée.

- Lieu de vie

La crèche est le lieu de vie de votre enfant. Il nous est important que le parent y trouve sa place et s'y sente à l'aise. Les familles peuvent changer la couche de leur enfant en arrivant s'il a une selle et lever leur enfant s'il n'y a pas d'autres enfants dans le dortoir.

- L'adaptation

Cette période d'adaptation permet de se familiariser avec l'enfant. C'est un moment qui symbolise l'entrée de l'enfant dans son nouveau lieu de vie. Il nous est important que les familles participent à cette rencontre dans leur présentation, l'expression de leurs attentes. Le rôle du professionnel référent sera d'expliquer le fonctionnement du multi-accueil et d'apprendre à connaître l'enfant (son rythme, ses goûts, son histoire) et sa famille.

- La journée type

Au quotidien, nous mettons à profit nos compétences professionnelles pour favoriser la sécurité affective de l'enfant. Ce sont grâce aux rituels que l'enfant se sentira sécurisé, ainsi nous avons réalisé la « journée type de l'enfant ». Cette journée type permet de repérer les moments phares et essentiels. Le but est que l'enfant puisse anticiper le déroulement de sa journée.

7h30 – 9h30	Accueil des familles Accompagnement à la séparation Jeux libres Couchés des bébés selon leurs rythmes
9h45-11h15	Activité dirigée : puzzles, pâte à modeler, graines, ... Activités libres : livres, poupées, briques, balles,... Sortie dans le jardin Intervenants extérieurs : musique, lecture, psychomotricité, ...
11h15	Repas des bébés selon leurs rythmes
11h30	Repas des grands
12h15 -15h00	Couchés des grands Sieste (réveil des enfants par eux-mêmes)
15h15	Goûter des bébés
15h30	Goûter des grands
16h15-18h45	Sortie dans le jardin Activités libres et/ou dirigées Accueil des familles et accompagnement des retrouvailles

I.2.2. L'accueil d'un enfant atteint de handicap ou d'une maladie chronique.

Tout enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique, âgé de 10 semaines à 4 ans (*décrets août 2000 et février 2007*), peut être accueilli au Bidourig. Notre structure est organisée autour d'une équipe pluridisciplinaire ayant reçu une formation en soins plus ou moins médicalisée. Nous avons la mission de favoriser une mixité sociale dès la petite enfance.

L'accueil d'un enfant porteur d'un handicap se réalise sous certaines conditions :

- Une non contre-indication à la vie en collectivité (médecin traitant de l'enfant)
- Compatibilité de cet accueil spécifique avec l'accueil du groupe, en particulier, en fonction du taux d'encadrement et du temps requis par les soins éventuels.
- Collaboration avec les autres structures médicales fréquentées par l'enfant (CAMSP, CHU, professionnels libéraux...)
- Recours ponctuel à des professionnels extérieurs si besoin (ex : orthophoniste, psychomotricien, psychologue, kinésithérapeute, etc.)
- Stage de formation spécifique et analyse de pratique

Le multi-accueil a pour rôle d'accueillir l'enfant dans son intégrité, quel que soit sa situation sociale, son ethnie et son handicap. Il n'y a aucune différenciation culturelle, nous appliquons le principe de neutralité et de diversité.

Les modalités de l'accueil sont les suivantes :

- Rencontre préalable de la famille, détermination de ses attentes, présentation de nos possibilités et de nos limites
- Établissement d'un projet personnalisé pour l'enfant adapté à ses besoins
- Bilans réguliers et réajustement du projet, en équipe et avec les parents.
- Synthèse puis adaptation en milieu scolaire

II. PRÉSENTATION DES LOCAUX ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

La maison de l'enfance de Bohars est constituée de l'accueil de Loisirs Sans Hébergement (aile droite du bâtiment) et du Multi-accueil (aile gauche du bâtiment).

II.1. LES LOCAUX DU MULTI ACCUEIL

Nous disposons :

- D'un sas d'accueil avec table de déshabillage, petits casiers et porte-manteaux.
- Du bureau de direction.
- D'une salle de vie pour les bébés d'environ 80 m². Dans la salle de vie, les différents coins-jeux sont signifiés aux enfants. Nous les rendons au maximum visibles et stables pour que l'enfant les reconnaisse et soit à l'aise dans son environnement. Il y a un coin bébé, délimité par des barrières,

un coin moteur avec des structures en mousse, un coin lecture, un « coin doux » pour le repos et d'un espace repas.

- D'une salle de vie pour les grands avec un local de rangement (créé en 2015). Les baies vitrées qui donnent sur le jardin, offrent à l'enfant la possibilité d'observer l'extérieur. Il y a un coin dînette/poupées, un coin garage/voitures, un coin lecture, ainsi qu'une structure motrice.
- De quatre chambres : 2 pour les enfants de moins de 18 mois (les lutins) et 2 pour les plus grands (les korrigans). A partir de 18 mois, l'enfant est généralement couché sur un lit au ras du sol.
- D'une salle de change avec une table de changes pourvue de deux emplacements mais aussi des toilettes cloisonnées à hauteur d'enfant et un lavabo adapté à leur taille.
- D'une salle avec la piscine à balles (créée en 2015).
- D'une salle d'activités manuelles qui sert pour les ateliers d'arts plastiques, les jeux d'eau, mais aussi de salle de rangement de matériel pédagogique et de jeux que nous ne laissons pas en permanence à disposition des enfants. La salle d'activité nous permet de décroiser le groupe des grands. Les activités dans cette salle sont l'opportunité d'avoir une relation individuelle et privilégiée avec les enfants. Cela nous permet d'avoir un suivi de l'enfant dans ses progrès en motricité fine (tenue du crayon), en langage (connaissance des couleurs), de sa place dans le groupe (échanges), ...
- D'une biberonnerie/office qui permet de confectionner à la demande les biberons des bébés (selon les règlements sanitaires en vigueur). Les enfants bénéficient de repas fournis en liaison froide. Certains aliments sont mis en assiette en fonction des régimes (mixés, mouliné) et de l'âge des enfants. Nous y faisons la vaisselle.
- D'une laverie avec une machine à laver, un sèche-linge et des produits d'entretien.
- D'une salle de pause du personnel avec des vestiaires sécurisés et de quoi réchauffer les repas.

Et enfin, nous avons un jardin avec structure motrice. Il est composé d'une partie pelouse, d'une partie macadam et d'un sol en caoutchouc souple.

L'aménagement de l'espace a été réfléchi en fonction des besoins de l'enfant. Notre travail d'observation quotidien nous permet de l'adapter.

II .2. AMENAGER L'ESPACE POUR REpondre AUX BESOINS DE SECURITE PHYSIQUE ET AFFECTIVE

II.2.2. Le mélange des âges, un atout au Bidourig

L'aménagement des locaux favorise le contact entre petits et grands. L'espace est sécurisé au maximum pour éviter les « accidents ». Des barrières protègent les bébés du reste du groupe.

Les plus grands stimulent les bébés et apprennent aussi à faire attention à eux en tenant compte de leur fragilité et de leurs compétences.

Les plus jeunes imitent les grands, les suivent, construisent leur personnalité en les observant. Les enfants apprennent à se respecter, à partager mais aussi à échanger.

II.2.2. Un mobilier adapté

Les angles et arrêtes sont protégées de manière à ce que les enfants jouent en sécurité, sans se blesser.

Nous évitons de trop changer la disposition des meubles, des « coins » car ils constituent des repères pour les enfants et donc cela favorise leur sécurité affective. Nous ne le faisons que si cela est nécessaire à l'organisation de l'équipe ou à l'amélioration de nos projets.

II.2.3. Un lieu accueillant

La décoration, quant à elle, change régulièrement lors des saisons et des fêtes (Halloween, Noël, ...). Nous pensons qu'elle contribue à rendre l'espace gai et accueillant. Elle est aussi le support à la verbalisation et offre ainsi des repères temporels.

Les mobiles suspendus, les propositions d'activités en vertical (et pas seulement en horizontal) permettent aussi de développer l'appréhension du monde en trois dimensions.

II.2.4. Des photos pour se présenter

D'autre part, à l'entrée du multi accueil, sont affichées les photos du personnel présent à la crèche durant la journée, ainsi que les photos des enfants par groupe.

Nous affichons également les photos des familles avec leur enfant. Les grands aiment les nommer en arrivant le matin, ils apprécient pouvoir regarder leurs parents. Les bébés apprécient également au cours de la journée pouvoir visualiser leur famille.

II.3 AMÉNAGER L'ESPACE POUR RÉPONDRE AU BESOIN D'EXPLORATION

Tout au long de sa journée en crèche, l'enfant dispose de plusieurs « coins » dont nous avons parlé plus haut. Ils peuvent permettre à l'enfant de se retrouver seul et de jouer en autonomie à son rythme.

II.3.1. Des jeux accessibles aux enfants dans la salle de vie

Les jeux et les livres sont à disposition, pour leurs permettre d'explorer selon leurs envies et besoins. Pour cela, nous disposons d'étagères basses où l'enfant va choisir des jeux.

Volontairement, nous ne mettons pas trop de jeux à disposition pour éviter les mélanges qui n'auraient plus de sens pour l'enfant.

Le matin ou à chaque changement d'activité, nous les mettons en scène pour susciter l'intérêt de l'enfant et éveiller son imagination. Accompagner l'enfant à jouer, fait partie de notre travail car pour l'enfant, le jeu, c'est du sérieux ! C'est à travers cette activité qu'il se construit et grandit.

Nous avons installés des espaces délimités, entourés et structurés afin de permettre aux enfants de bouger en sécurité

III. L'EVEIL

III.1. DÉFINITION ET INTÉRÊT DU JEU

Le jeu fait partie des besoins fondamentaux du jeune enfant et cela participe à son épanouissement. En proposant à l'enfant un environnement riche et varié, l'enfant s'éveille, découvre le monde qui l'entoure. C'est à travers le jeu qu'il apprend à se connaître et à vivre harmonieusement avec les autres.

A travers le jeu l'enfant développe son imagination et sa créativité. Il découvre son corps et réalise progressivement ce qu'il est capable de faire. Les activités proposées l'aident à développer ses sens, sa motricité et à affiner ses gestes.

En grandissant, il gagne en autonomie et se socialise en tenant compte des adultes et autres enfants qui l'entourent dans son jeu. Nous sommes attentifs et présents pour lui apprendre à partager le matériel et

l'accompagner dans la gestion de ses conflits.

Nous proposons un aménagement de la salle de jeux adapté, sécuritaire, dans lequel les enfants jouent librement, à leur guise. En effet, l'enfant s'éveille à travers les temps d'ateliers mais aussi au jeu libre, tout aussi important pour son développement.

La vie quotidienne au multi accueil met constamment l'enfant en situation d'expérimentation. En effet, il ne s'agit pas uniquement de lui mettre des jouets à disposition mais chaque moment devient un moment d'apprentissage : le repas, l'habillage, le change, même l'endormissement.

Au multi accueil, ne « rien faire », rêver c'est aussi des moments où il construit son imaginaire.

III.2.LA MOTRICITÉ LIBRE

Dans le coin des bébés, l'enfant exerce sa motricité librement sur des tapis et au sol.

Nous avons décidé, conformément aux recommandations, d'éviter de poser un enfant dans une position qu'il ne maîtrise pas par lui-même. En effet, l'enfant a besoin de trouver ses appuis par lui-même pour franchir petit à petit les étapes précises de son développement. Ainsi, lorsqu'il n'est pas capable de s'asseoir seul, nous le posons allongé sur un tapis ou au sol. En s'exerçant à vivre la position allongée sur le dos, son corps va se muscler et permettre le passage sur le côté puis sur le ventre.

Lorsque nous observons qu'il sait s'asseoir seul, nous le posons assis ou allongé. Lorsqu'il commence à se mettre debout, nous l'accompagnons verbalement pour le rassurer mais ne le « faisons » jamais marcher. Nous savons qu'il a besoin dans un premier temps d'exercer son équilibre en position verticale et de se muscler pour un soutien futur de sa colonne vertébrale avant d'acquérir progressivement la marche.

Les enfants sont sans chaussures au multi-accueil pour qu'ils puissent se mouvoir plus librement.

III.3. L'OBSERVATION : OUTIL DE TRAVAIL POUR CERNER LES BESOINS, LES ENVIES

L'observation joue un rôle primordial dans l'adaptation de l'aménagement de l'espace. Nous adaptons l'aménagement de l'espace en fonction du développement et des capacités motrices des enfants attendus à la crèche chaque jour mais aussi en fonction des différents moments de la journée.

Lorsque le groupe est agité, la professionnelle choisit de proposer un jeu qui va aider le groupe à se recentrer et à revenir au calme. Cela peut être aussi l'occasion de sortir dans le jardin pour dépenser de l'énergie à l'extérieur.

L'observation lui permet aussi de mettre en mots l'expression de l'enfant, ses ressentis. L'adulte valorise l'enfant car elle l'encourage en percevant ses progrès.

Le professionnel ne fait pas à la place de l'enfant mais l'aide à faire seul en se montrant disponible et à l'écoute.

Pour les activités manuelles, nous considérons qu'il est important de ne pas intervenir dans la création de l'enfant (découpage, orientation du placement des gommettes ou du pinceau...) car notre but n'est pas l'attente d'un résultat mais bien l'expression de l'enfant dans le strict respect de son rythme et de son développement. La professionnelle verbalise plutôt les couleurs utilisées par l'enfant, la forme des traits et remarque les différences avec les précédents dessins de l'enfant.

- La réflexion en équipe et l'analyse de pratique :

Les orientations pédagogiques sont affinées régulièrement en réunions de travail d'équipe (évaluation de l'éveil, des acquisitions des enfants, des relations avec les familles et propositions de nouvelles activités, thèmes de décoration...). Grâce au partenariat avec un psychanalyste, nous effectuons des séances d'analyses de pratiques. Cela permet à l'équipe de se questionner sur leurs pratiques professionnelles avec

un autre regard.

Il est important que le personnel soit écouté afin qu'il puisse avoir toutes les capacités dans la réalisation de son travail. Il est important d'avoir un espace de parole afin de réfléchir et d'échanger sur les pratiques communes.

L'organisation de notre travail est réfléchie de manière à ce que chaque enfant confié à l'équipe s'y sente bien. Ce que nous partageons avec les enfants est une succession de petits moments ordinaires : s'ils ne laissent pas de traces impérissables, ils ont l'ambition d'aider chacun à grandir joyeusement.

Les professionnels ont accès à des formations par le biais du CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Ses formations permettent d'approfondir des connaissances et d'apprendre de nouvelles pratiques professionnelles (langage des signes, soins,...). Ainsi, les professionnels peuvent se former tout le long de leur carrière.

Il y a également une journée pédagogique dans l'année. Cette journée est dédiée aux professionnels ainsi la structure est fermée. La journée pédagogique permet un temps d'échanges et de partages autour des pratiques professionnelles, de l'organisation et de la mise en œuvre de la pédagogie. Ainsi, lors de ses journées les professionnels peuvent être formés à de nouvelles pratiques pédagogiques.

III.4. DES ATELIERS VARIES

Notre structure accueille simultanément 19 enfants. Nous favorisons les activités en petits groupes afin de pouvoir avoir des relations plus individualisées avec eux et pour que le groupe ne soit pas trop agité.

Nous nous efforçons de varier les ateliers et activités au maximum pour que chaque enfant découvre ses centres d'intérêts et développe ses capacités. Les objectifs sont donc différents selon que l'on propose un jeu à un bébé ou à un grand.

III.4.1 Quelles activités ?

L'activité est choisie en fonction du comportement des enfants, de leurs besoins d'activité physique, de temps plus calme. Mais aussi selon les capacités des enfants, par groupe d'âge, qui seront observés par la professionnelle. En effet, le plaisir est l'objectif premier pour l'enfant qui découvre des activités.

Certains enfants peuvent aussi nous demander des ateliers en particulier et lorsque c'est possible, nous répondons à leur demande. Nous veillons à ce que l'enfant visualise ce qu'on lui propose.

Nous les incitons à participer mais chaque enfant peut faire le choix de ne pas participer. Il a la liberté de quitter l'activité lorsqu'il n'a plus envie de rester, dans le respect du déroulement de celle-ci. Nous lui donnons souvent le choix entre deux activités/deux ateliers.

La crèche bénéficie d'un jardin, ainsi les enfants s'y rendent dès que possible. En effet, les jeux en plein air contribuent à l'activité physique globale chez les jeunes enfants. Les enfants réalisent une activité physique grâce aux vélos, draisienne, ballons, au toboggan, ... Le jeu dans le jardin contribue à l'ouverture à l'extérieur par la découverte des végétaux, insectes, avions, ...

III.4.2. Le rangement

Nous souhaitons que l'enfant participe au rangement en tenant compte de ses capacités. Le rangement fait partie de l'activité, cela responsabilise l'enfant. Nous l'amenons de manière ludique afin qu'il coopère et que cela reste un moment de plaisir. Le groupe est prévenu peu de temps avant que l'activité se termine pour que chacun anticipe la fin de son jeu.

III.5. LISTE NON EXHAUSTIVE DES ACTIVITES PROPOSEES :

Jeux moteurs	Ballons, balles, piscine à balles, toboggan Éveil corporel (ramper, courir, s'étirer, se pencher...), rondes, tunnel, parcours de gymnastique sur les blocs de mousse Porteurs, pousse-pousse, camions vélos et tricycle, jouets à tirer Cerceaux, anneaux Détente, relaxation, yoga, massage
Préhension et coordination	Hochets et portiques, tableaux et tapis d'éveil
Jeux de construction, assemblage, raisonnement	Encastrement, puzzles, clipos, Lego, cubes, abaque, coloredo, perles
Langage	Livres d'histoires et imagier, chansons et comptine, Marionnettes, kamishibai, spectacle
Jeux de concentration, observation et mémoire	Portique, mobile, lotos, dominos, Memory, gommettes
Socialisation	Jeux d'imitation : dînette, outils, docteur, poupées, garage, Voitures, animaux sauvages et de la ferme, déguisements, maquillage
Jeux de cache-cache	Petite maison, tente « chapiteau, cabanes sous les tissus » Jeux de disparition /apparition (permanence de l'autre, de l'objet), foulards, cartons
Activités sensorielles	Manipulation : pâte à modeler, à sel, semoule, bac à sable ou à graines Jeux d'eau, piscine, jeu mémoire des odeurs, parcours tactiles Musique (écouter) coin doux avec coussins, doudous, peluches
Activités artistiques et manuelles	Dessin (crayon, pastel, craie, feutre). Peinture (doigt, rouleau, brosse, éponge) Collages gommettes papier à froisser, déchirer, découper Musique (jouer), danse, jardinage, pâtisserie
Sorties	Jardin, boulangerie, bibliothèque, Parc public de Bohars, école maternelle.

Toutes ses activités sont proposées régulièrement. Nous les choisissons en fonction des idées, goûts, envies et de la formation de chaque membre du personnel. Elles sont réparties sur la semaine pour une stimulation harmonieuse des enfants selon leur âge et leurs capacités. Mais aussi pour une utilisation optimale du matériel et des locaux.

Conformément à la charte petite enfance, les jeux et jouets ne sont pas genrés. En effet, un petit garçon peut jouer à la poupée comme une petite fille aux voitures. Nous laissons le libre choix des jeux aux enfants. Il en est de même pour les couleurs, le rose et le bleu ne seront pas forcément attribués aux filles/garçons.

De plus, nous encourageons les enfants dans leurs découvertes et expériences. Avec bienveillance, nous les rassurons, assurons une présence physique et verbale.

Grâce aux visites à la bibliothèque, les enfants peuvent découvrir de nouveaux livres et ainsi de nouvelles thématiques : le monde, les transports, les végétaux, ... Cela contribue à l'ouverture sur l'extérieur et à l'éveil

culturel.

III.6. PROGRAMME D'ACTIVITÉ

Un planning d'activités et d'ateliers en lien avec nos partenaires extérieurs est fait tous les mois. Ces professionnels extérieurs à la structure interviennent en moyenne une fois par mois. Les activités de la semaine sont indiquées sur le tableau à l'entrée de la structure.

Ces temps spécifiques sont des ateliers où des règles un peu plus précises sont posées contrairement aux « jeux libres ».

III.7. DES RÈGLES, DES CONSIGNES, DES LIMITES

III.7.1. Favoriser la socialisation de l'enfant

Les règles de vie sont nécessaires pour vivre sereinement avec les autres. Avant 4 ans, les jeux sont majoritairement solitaires ou parallèles. Les enfants jouent à la même chose mais chacun pour soi.

L'agressivité fait partie du développement de l'enfant. Les comportements « agressifs » (tape, griffure, morsure...) sont normaux vers 15 mois - 2 ans. C'est une pulsion qui en est à l'origine et non le désir de faire mal. Il souhaite éprouver le même plaisir que l'autre, c'est pourquoi, il veut son jeu et ne se satisfait pas d'un jeu similaire. Son langage n'est souvent pas suffisamment installé pour qu'il puisse exprimer par la parole. Notre rôle est de l'accompagner à utiliser les mots pour exprimer son besoin ou désaccord.

Lors des transmissions, nous n'évoquons pas le prénom de l'enfant dit « mordeur » afin de préserver son intégrité.

III.7.2. Favoriser sa sécurité psychique

L'enfant a besoin de cadre et de règles pour se sentir en sécurité, se construire « face aux limites ». L'adulte l'aide à réaliser ce qui est possible et ce qui ne l'est pas.

Pour que l'enfant garde un sentiment de liberté, il nous semble important de réfléchir régulièrement à son cadre de vie. C'est-à-dire, nos manières d'intervenir : bienveillantes, structurantes, ainsi que nos propositions faites à l'enfant tant lors de la prise en charge individuelle que lors des animations collectives, car avoir une relation de qualité est la priorité.

III.7.3. Les principales règles au Multi Accueil

- Le respect : parler correctement aux adultes et aux enfants, attendre son tour avant d'avoir un jeu (attendre que l'enfant qui l'a dans les mains ait fini de jouer).
- Le respect du corps de l'autre : ne pas griffer, mordre ou taper
- Le respect du matériel et des locaux : manipuler délicatement, ne pas jeter mais poser les objets, participer au rangement.
- Le respect des bébés : se déplacer de manière calme et silencieuse quand ils mangent ou dorment.

III.7.4. Comment faisons-nous respecter ces règles aux enfants ?

Le professionnel explique simplement la règle et verbalise l'interdit. Par exemple il énonce « ta main n'a pas le droit de taper parce que ça fait mal » ; puis propose une autre solution « si tu n'es pas d'accord, tu lui dis non » (donne un « autorisé »).

L'adulte avertit l'enfant, lui annonce une sanction qui sera effectivement appliquée. Notre travail autour de l'aménagement de l'espace aide à limiter les occasions de dire « non » aux enfants. Ainsi ils peuvent explorer, grimper, sauter, se cacher en toute sécurité.

● La cohérence en équipe :

Nous nous efforçons d'avoir tous le même discours et le verbalisons à l'enfant (« Je suis d'accord avec untel ») et nous évitons d'avoir un désaccord pédagogique devant les enfants.

● Montrer l'exemple :

Le professionnel s'efforce de parler calmement avec un vocabulaire adapté à l'âge de l'enfant à qui il s'adresse. S'il se sent en difficulté, il n'hésite pas à passer le relais à un autre membre de l'équipe

III.7.5. Quelles sont les limites ?

Si malgré tout l'enfant ne respecte pas les règles, nous l'excluons du groupe. A l'écart du groupe, l'enfant se calme, il s'agit d'une « pause ». Nous lui donnons son « doudou » et sa tétine s'il le souhaite.

La sanction se veut éducative : elle est toujours accompagnée d'une explication. Par exemple : « tu vas aller te calmer dans une autre pièce, je ne suis pas d'accord avec ce que tu viens de faire ». L'enfant isolé a toujours l'adulte dans son champ de vision. Celui-ci prend un temps pour lui parler avant son retour au sein du groupe. Lorsque l'enfant montre qu'il a compris, l'adulte lui propose de rejoindre le groupe dans un délai assez court et raisonnable pour respecter le rapport au temps de l'enfant.

La sanction ne doit jamais être humiliante, faire peur ou mal car l'enfant est en pleine construction identitaire. Pour terminer, nous pensons qu'il est important d'être vigilant non pas seulement à l'enfant « agressé » mais aussi à l'enfant « agresseur ».

Et puis,

- certaines limites sont indiscutables, c'est un « cadre fixe » (par exemple : on ne tape pas)
- d'autres sont relatives (ne pas entrer dans une pièce le temps de l'installation d'une activité).
- d'autres sont évolutives, au fur et à mesure que l'enfant grandit, certaines limites peuvent être amenées à disparaître (accès sans l'adulte dans la salle de change).

IV. LES REPAS

L'alimentation de l'enfant constitue une réponse à ses besoins physiologiques et fait partie des plaisirs (individuel et partagé).

Les repas sont fournis par la commune et ils sont livrés en liaison froide par la société titulaire d'un marché public avec la Mairie pour une durée de 3 ans. Ils sont réchauffés dans un office spécialement aménagé à cet effet et conforme aux normes sanitaires en vigueur (avis favorable de la Direction Départementale de la Protection des Populations).

En cas de prescription médicale un régime spécifique sera mis en place, en lien avec la famille, dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé. Un régime sans porc peut être fourni par la commune, sur demande des parents.

Le lait et les goûters sont également fournis par la commune.

Les lieux de repas :

Depuis 2015, près de l'entrée, nous avons une salle de repas, séparée de la salle de vie.

« Les Lutins » mangent dans la pièce de vie principale. Le biberon est donné dans les bras, puis le bébé mange en transat lors de la diversification.

Ensuite il mange dans une chaise haute lorsqu'il sait s'asseoir seul, en fonction de ses capacités motrices. Enfin, il passe à table, assis sur une chaise adaptée (maintien entre les jambes) avant son passage dans le groupe « des Korrigans ».

IV. 1. Déroulement et organisation :

Le repas des bébés :

Les repas des bébés sont donnés à la demande dans le respect du rythme de chacun. Nous suivons la trame d'une diététicienne pour le grammage des produits. Les plats des enfants sont pesés pour le groupe des Lutins. Nous veillons au respect des règles du Plan National Nutrition Santé (PNNS). Lorsque cela est nécessaire pour la santé de l'enfant, nous adaptons son régime alimentaire (besoins en lipides, intolérances...etc.). Nous suivons les conseils des médecins et proposons nos conseils si besoin. Le lait 1^{er} âge, 2^e âge et croissance sont fournis par le multi-accueil. Si l'enfant a un lait spécifique, il sera fourni par les parents avec présence de certificat médical.

Le temps du biberon.

Le biberon est préparé juste avant le repas. Il est réalisé par une personne diplômée (suivant des protocoles précis : normes HACCP ...). Pendant les repas des bébés, nous favorisons le calme et le contact physique. C'est un moment où le professionnel est en relation privilégiée avec l'enfant (contact « œil à œil »). Si l'enfant s'agite, tourne la tête, le professionnel lui propose d'arrêter l'allaitement pour qu'il se replace dans l'axe de son corps et continue la tétée tranquillement. Cela, pour éviter des régurgitations ou une mauvaise digestion. Nous sommes vigilants à ne pas donner à manger à plusieurs bébés en même temps : lorsque l'adulte commence à aider l'enfant à manger, il le fait jusqu'au dessert. Nous nettoyons les biberons au lave-vaisselle et les rangeons ensuite en chambre froide.

Pour les « Korrigans » :

Un temps calme est proposé avant le repas. La professionnelle en charge du groupe des grands, raconte une histoire ou chante des comptines. Ce rituel est un moyen de leur apporter un repère dans le temps. A 11h30, nous accompagnons les Korrigans pour leur repas dans une salle qui y est dédiée. Ensuite, le goûter y est donné à 15h30 dans cette même salle.

IV. 2. Notre rôle éducatif

Le repas est présenté aux enfants au moment du service. La professionnelle nomme et décrit les aliments. Nous incitons l'enfant à goûter son plat sans le forcer car l'enfant peut ne pas aimer un plat, ne pas avoir beaucoup d'appétit ce jour-là... Il nous semble important de relativiser le refus de manger d'un enfant. Nous ne privons pas l'enfant de dessert (ni en acte ni en parole).

Le repas est servi sur un plateau à compartiments ce qui permet de ne pas mélanger la nourriture si l'enfant ne le souhaite pas.

Les enfants sont resservis en légumes à volonté. Les quantités de féculents et de protéines sont calculés/mesurés en fonction de leur âge, en lien avec la diététicienne de la société qui livre les repas. Ainsi, nous sommes vigilants à l'équilibre alimentaire de l'enfant.

IV.2.1. Autonomie :

L'enfant peut se servir seul avec l'aide de l'adulte, si nécessaire. Il est incité à couper, manger seul, en utilisant

ses couverts. Les couverts sont adaptés (fourchette, cuillère, et couteau s'il est capable de couper, selon le menu).

IV.2.2. Développement des sens.

Nous sommes attentifs aux besoins de découverte qui passe aussi par l'odorat, le toucher, la vue (couleurs, présentation) ...

L'adulte verbalise les sensations lors du repas. Il a la possibilité de goûter le repas proposé avec les enfants : il en met une petite quantité dans une assiette. Il décrit ce qu'il mange, ce qui rassure parfois certains enfants et les incite à goûter : *c'est « succulent » !« C'est chaud », « c'est froid », « c'est salé », « c'est amer » ...*

IV.2.3. Un temps d'échanges, un moment convivial

La professionnelle veille à ce que le repas soit un temps calme. Elle favorise les échanges et se montre disponible. Elle est assise à leur hauteur, écoute et aide les enfants à s'exprimer.

L'enfant choisit sa place sauf si l'adulte observe que deux enfants risquent de se déranger et de perturber la sérénité du repas. Les enfants doivent rester assis lors de ce temps.

IV.2.4. Un moment propice à la socialisation, à l'apprentissage de la vie en collectivité

Les règles sont expliquées aux enfants : il faut attendre son tour, se montrer poli, rester assis à table tant que l'on n'a pas fini de manger, apprendre à partager le plat avec les autres enfants. Lorsqu'il ne respecte pas ces règles, l'enfant est isolé du groupe. Un enfant peut vouloir affirmer son caractère :

- En voulant manger seul
- En voulant manger ce qu'il a décidé

IV.2.5. Observer le rapport qu'à chaque enfant à la nourriture, pour adapter son travail d'accompagnement

Le repas ne doit pas être une source de conflits. C'est un moment de plaisir.

L'adulte peut aider l'enfant à manger s'il en a besoin. L'enfant a le droit de « toucher » les aliments, *de « manger avec ses mains »* en fonction de son âge mais nous l'incitons à se servir de ses couverts.

IV.2.6. L'hygiène

Les enfants se lavent les mains avec l'aide de l'adulte, avant le repas et avant de faire de la pâtisserie. Après le repas, les enfants se nettoient le visage et les mains et l'aide de l'adulte puis vont mettre leurs serviette et gants à laver.

IV.2.7. Les transmissions

L'équipe communique entre elle et auprès des parents à l'aide du cahier de transmissions. Il permet de retranscrire les informations de la journée (l'appétit de l'enfant, ses goûts, des petits incidents éventuels, les progrès, les activités de la journée, ...)

Lorsque l'enfant mange différemment de d'habitude, nous notons les détails de son repas (par exemple s'il se met à manger des fruits alors qu'il les refusait systématiquement avant)

V.LE SOMMEIL

V.1. L'importance du sommeil

Favoriser un bon sommeil, c'est favoriser la croissance harmonieuse de l'enfant. A la fois sur le plan physique car cela permet la récupération et sécrétion de l'hormone de croissance. Mais aussi sur le plan psychique grâce à la récupération psychique, la sélection de la mémoire, la gestion des émotions, et l'organisation mentale. Ainsi, favoriser un bon sommeil c'est aider l'enfant à grandir.

Les enfants se réveillent à leur rythme. On laisse aux enfants le temps de se réveiller en douceur. Les uns iront tout de suite jouer alors que les autres auront besoin d'un temps individuel pour se réveiller pleinement.

Ce sont les enfants qui définissent la durée de la sieste. Par respect du rythme des enfants, aucun d'entre eux ne sera réveillé. Si les parents souhaitent le réveiller pour rentrer à la maison alors qu'ils sont encore endormis, un professionnel ira chercher l'enfant dans la chambre si d'autres enfants y dorment.

V.2. L'observation des signes de sommeil

Chaque enfant montre ses propres signes de fatigue. Pour ne pas rater avec lui le « train du sommeil », nous les évoquons avec les parents lors des premières séances de la familiarisation.

Pour les plus grands, la sieste a lieu généralement après le repas vers 12h30. Néanmoins, si le matin, un enfant montre des signes de fatigue ou demande à se coucher, il a le droit d'aller se reposer. Les bébés quant à eux sont couchés dans leur lit, dans une pièce obscure, dès qu'ils montrent des signes de fatigue.

V.3. S'endormir, c'est se recréer...

L'enfant doit connaître son lieu de sommeil : nous lui réservons toujours la même place et sa turbulette si besoin. Nous accompagnons ce moment d'une parole rassurante. Avec ses parents, lors de l'adaptation, il visite la chambre où il dormira.

L'enfant a aussi besoin que l'on respecte ses rituels : doudou, suce, musique, comptines, caresses, etc...

Les enfants seront systématiquement positionnés sur le dos pour s'endormir car le couchage sur le dos a permis de réduire le taux de mort inattendue du nourrisson de 75% en 10 ans. Par cette position dorsale, l'enfant a son nez et sa bouche dégagés.

Quand il grandit, nous lui présentons son nouveau dortoir avant le changement. Il n'aura plus un lit à barreaux en hauteur mais une couchette au ras du sol. Les transitions d'un dortoir à l'autre sont souples et répondent aux besoins de l'enfant et sont communiqués aux familles.

V.4. Dormir avec les autres enfants

Dormir en collectivité alors que le sommeil reste un temps intime peut paraître paradoxal. Cela suppose que les adultes accompagnent l'endormissement en apportant de la sécurité affective. En grandissant, chaque enfant apprend à respecter le sommeil des enfants présents dans le même dortoir que lui. Il apprend à chuchoter dans le dortoir. S'il chante pour s'endormir à la maison, on lui demandera de s'endormir en silence au multi accueil et de ne pas réveiller les autres même s'il a terminé sa sieste.

V.5. La surveillance des siestes

Un adulte est présent pendant toute la sieste dans le dortoir des grands et accompagne, allongé auprès d'eux, les endormissements et les réveils. Ceux-ci se font de manière échelonnée et à la demande, dans l'apprentissage du respect du sommeil des autres enfants.

Les Lutins sont moins nombreux dans le dortoir simultanément. Nous restons rarement présents pour l'endormissement. La surveillance est assurée par des visites régulières.

V.6. Les transmissions

Les heures de sieste sont notées sur le cahier de transmissions. Nous prenons également note de particularités : toux, pleurs à l'endormissement, ...

VII. LA PLACE DES PARENTS

VII.1 La parentalité

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent.

C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle et sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.

Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale).

Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.

Principes fondamentaux du soutien à la Parentalité :

- La reconnaissance du parent, comme premier éducateur de l'enfant.
- Universalisme: les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité s'adressent à l'ensemble des parents.
- Ouverture à la diversité des modes d'organisation et des configurations familiales, des cultures, des caractéristiques socio-économiques, dans le respect des droits de l'enfant et dans le cadre de la loi.
- Prise en compte du principe d'égalité homme/femme dans l'exercice de la parentalité.
- Respect des places, statuts et rôles de chacun.

VII.2 La collaboration équipe/parents

Il est essentiel que l'équipe travaille en collaboration avec les parents, afin de permettre à l'enfant de grandir sereinement et de s'épanouir à la crèche. Ceci se traduit par des échanges réguliers, l'équipe n'hésite pas à faire part aux parents de ses observations et questionnements concernant leur enfant. De même, les parents peuvent à tout moment partager leurs questions, leurs doutes et leurs observations concernant leur enfant avec l'équipe. Le rôle de l'équipe n'est pas de les juger, mais d'avoir une attitude de soutien à la parentalité et de conseil.

Nous cherchons à mettre en place une relation de collaboration et de confiance mutuelle entre les parents et les professionnels pour le bien-être des enfants.

VII.3 L'investissement des familles

Des représentants des parents sont élus tous les ans. Leur rôle est de représenter l'ensemble des parents auprès de la direction de leur structure et de la municipalité.

Chaque mois, nous partageons avec les parents quelques photos réalisées au quotidien, prises en activité d'éveil ou lors de sorties. Cela leur permet de mettre des images sur ce que l'équipe leur transmet oralement du vécu de leur enfant.

L'arrivée et le départ de chaque enfant sont l'occasion de transmissions et d'échanges quotidiens entre les parents et les professionnels. La directrice et l'adjointe de direction sont à la disposition des parents pour toutes questions concernant leur enfant ou l'organisation de l'établissement. Plusieurs fois par an, des fêtes réunissent enfants, parents et professionnels.

Les professionnels s'efforcent de respecter au maximum les habitudes et rituels familiaux, à conditions qu'ils n'aillent pas à l'encontre des normes de sécurité en vigueur et des règles de vie en collectivité.